

TIENNE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1896.

LA houée propose le sujet suivant aux concours de cette année :

De tous les romanciers français qui ont écrit le plus et pour quelle raison ? Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1^{er} mars 1897 inclusivement.

Le vainqueur du ménacré qui aura été le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier épais régié, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes ; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement l'enveloppe contenant le nom du concourant qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, si le juge convenable.

Le manuscrit, couronné sera publié dans le journal de l'Athènes.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concourants à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui sera connuira sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétariat.

Le secrétaire perpétuel,

BUS. ROUEN,
P. O. Box 726.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (réformables) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat.

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Assomption, les troisièmes lundis de mars et de novembre.

Aoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Bon Homme, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Bon Homme, Ouest, les seconds lundis de mars et de novembre.

Boucherville, les seconds lundis de mai et de décembre.

Brossard, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cadodec, les seconds lundis de mai et de décembre.

Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.

Camerons, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Carrollton, les seconds lundis de mai et de décembre.

Carrollton, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grenade, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Hinds, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Iberia, les seconds lundis de mai et de décembre.

Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.

Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Lafayette, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Lincoln, seconds lundis de mai et de décembre.

Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Madison, seconds lundis de mai et de décembre.

Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre.

Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Union, les seconds lundis de mai et de décembre.

Vermilion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.

Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Quinze, seconds lundis de mai et de décembre.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.